



Boire de Champtocé : campagne de gestion de la jussie

LE PROJET

- **Mots clés** : Annexes fluviales, boires, espèces exotiques envahissantes, jussie.
- **Localisation** : Région Pays de la Loire – Département Maine-et-Loire – Communes de Champtocé-sur-Loire et Ingrandes-sur-Loire.
- **Maître d'ouvrage** : Communauté de communes Loire Layon.
- **Partenaires** : Conservatoire des rives de la Loire et de ses affluents, Fédération de Maine-et-Loire pour la pêche et la protection des milieux aquatiques, Alise Ateliers (Association ligérienne d'insertion sociale), Centre social intercommunal de la région de Saint-Georges-sur-Loire.
- **Contact** : tourisme@loire-layon.com – tél. : 02 41 74 93 74.
- **Financeurs** : AELB, Conseil régional Pays de la Loire, Conseil général du Maine-et-Loire.
- **Superficie-linéaire sur laquelle(lequel) a porté l'action** : 1,7 km et 1,3 hectare.
- **Période de réalisation de l'action** : 2010 à 2012.
- **Milieux** : Boire, prairies humides.
- **Montant total pour l'action** : environ 50 000 €.



► Une boire de grand intérêt envahie par la jussie

La boire de Champtocé, d'une longueur de 4 600 mètres, se situe en rive droite de la Loire, en aval d'Angers, sur les communes de Champtocé-sur-Loire et Ingrandes-sur-Loire. Elle est alimentée par les ruisseaux de la Romme et de la Loge, ainsi que par la Loire. Elle s'inscrit dans un ensemble de milieux d'une grande richesse biologique et présente de multiples intérêts pour la faune et la flore :

- intérêt piscicole en raison de sa liaison avec 220 hectares de frayères ;
- important potentiel d'accueil de l'avifaune migratrice hivernante et fréquentation des abords par le râle des genêts ;
- présence des grenouilles verte et agile, de la rainette arboricole et du crapaud commun ;
- installation du castor ;
- présence d'une population de grand capricorne sur les berges de son extrémité est ;
- présence de plusieurs espèces protégées, dont la gratiole officinale et la fritillaire pintade.

La boire de Champtocé est ainsi intégrée dans plusieurs Zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique (ZNIEFF). Elle est également incluse dans le périmètre du site Natura 2000 de la vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé (FR5212002 et FR5200622).

Cependant, cette boire est sujette à un dysfonctionnement hydraulique important qui lui vaut d'être une des trente et une annexes fluviales à faire partie du programme de restauration Loire estuarienne amont (voir page 100).

Un des corollaires de ce dysfonctionnement est le développement important de la jussie, qu'il a été jugé utile de maîtriser dès 2010 avant même que ne soient définies les actions de restauration à engager sur la boire.

► Intervenir au plus vite pour limiter la propagation de la jussie

Cette intervention a en effet fait l'objet d'une dérogation permettant un commencement anticipé des travaux. Elle visait plusieurs objectifs :

- limiter au plus tôt la propagation de la jussie ;
- éviter la colonisation du bassin de la Romme ;
- donner les moyens à la commune de poursuivre la veille et la gestion de cette espèce exotique envahissante sur le long terme.



Localisation de la boire de Champtocé et du ruisseau de la Romme.

Opérations mises en œuvre

Les opérations ont concerné des propriétés communales. Trois campagnes d'arrachage manuel ont été programmées à raison de deux interventions par an, la deuxième permettant d'agir sur les repousses et les foyers qui n'étaient pas visibles lors du premier passage. Toutes ont été réalisées par l'Association ligérienne d'insertion sociale. La première année, les déchets ont été conditionnés et transportés vers une plateforme agréée où ils ont été compostés. Par la suite, la commune a su trouver une solution plus économe, consistant en un stockage pendant un an sur une plateforme bétonnée, ce qui permet de diminuer considérablement le volume à évacuer vers la plateforme de compostage.

Un suivi annuel de la jussie par la commune et les partenaires du programme a parallèlement été mis en place, dans un souci de veille efficace.



La boire de Champtocé envahie par les jussies en 2010.

Résultats

Avant le début des travaux en 2010, l'ensemble des 1,3 hectare traité était intégralement infesté. Après le premier passage de 2012, il ne restait que quelques rejets isolés et deux foyers particulièrement développés totalisant 5 m² qui sont d'ores et déjà considérés comme à traiter en priorité en 2013.

Au-delà de ces résultats appréciables à l'œil nu, l'opération a surtout permis de rendre la commune autonome sur cette mission, à travers entre autres la formation des agents communaux. Il revient en effet maintenant à la commune de poursuivre le contrôle de cette population de jussies.



Chantier d'arrachage manuel de la jussie par l'Association ligérienne d'insertion sociale.

Entretien avec Valérie Lévêque, maire de Champtocé-sur-Loire

Comment et quand avez-vous été informée du problème de la jussie sur la boire de Champtocé ?

La découverte de la jussie sur la boire remonte au précédent mandat, dans les années 2006-2008.

Mon prédécesseur avait alors tenté une opération d'arrachage mécanique sur une petite portion de cette annexe, technique dont on connaît aujourd'hui le manque d'efficacité.

Votre commune avait-elle déjà été confrontée à cette problématique ?

Nous étions déjà sensibilisés à la question grâce aux échanges au niveau de la communauté de communes, ainsi que par le FGDON avec lequel nous travaillons et qui dispense des informations sur ce sujet. Mais notre appréhension de la jussie sur le terrain a bien commencé sur la boire car c'est là qu'elle est la plus visible, ses berges étant très fréquentées.

Par la suite, avec la signature du CRE, le CORELA et la Fédération de pêche ont procédé à de nombreux relevés de terrain qui ont montré que l'espèce était également présente sur les ruisseaux en amont.

Comment la commune s'est-elle impliquée dans les opérations d'arrachage ?

Ces opérations étaient pilotées par la Communauté de communes Loire Layon, signataire du CRE. Sur le terrain, la commune a suivi les chantiers et a mis à disposition un agent et un tractopelle pour le ramassage et l'évacuation des déchets. Parallèlement, sur l'extrémité de la boire qui est en propriété privée et où les financements publics ne pouvaient pas être mobilisés aisément, des chantiers de jeunes ont été organisés avec l'aide du centre social intercommunal de la région de Saint-Georges-sur-Loire, dont la commune fait partie.

Au-delà de 2012, quel suivi de ces opérations est envisagé ?

Le CRE a permis d'éliminer une grosse partie de la jussie. La commune doit maintenant poursuivre cet effort pour contenir au maximum le développement de l'espèce grâce à un arrachage annuel. Toutefois, les effectifs actuels ne suffiront pas pour mener cette opération régulière et la commune envisage soit de faire à nouveau appel à l'association d'insertion qui a réalisé les travaux pendant les trois ans du CRE, soit de recruter du personnel temporaire dédié. Il ne faut pas oublier que cette intervention était et est nécessaire, mais qu'elle s'inscrit dans une opération plus globale de restauration de la boire.